

Bon No: 001125124	1ere Gachée: 08:53 (1) Quantité: 8.00 m3	Date: 23/01/2026 référence commande(2): 0324270635	reap200126141117	Zone: TRANSPORT TOI	
client: 410693 chantier: 069302	GABELLA SAS SEM		RUE DE MIRBRITZ 08200 06.18.10.88.18 51520 Saint-Martin-sur-le-Pré	Véhicule: M05 8x4 BONARD M05 BONARD YOHAN	
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle	DECHARGEMENT debut fin	DEPART chantier	RETOUR centrale	ATTENTE 00:00	température: vitesse du vent: validité:
09:37					
code Béton NJB253A280	désignation(6)(8) BPS	certification	classe d'exposition(3) XF1	Classe Chlorure CL 0,40	consistance(7) Dmax S3 Dm20
ciment(type et classe) CEM2 A-S 42.5 N CE PM NFCEM2 A-S 42.5 N		Additions(type)	dosage(C+Ka)(5) 0	Résistance caractéristique(4) C25/30	
appellation commerciale C25/30 XF1 S3 Dm20 CEM2 280					
Propriétés particulières spécifiées					
SERVICES			ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE
BARBOTINE POMPE 28 SOUFFLET M3 POMPE 28 SOUFFLET CONTRIB ENVIRON TAXE CARBONE HAUSSE ENERGIE REP			PRE 5480/4700		NOM: signature du client:
ajout d'ingrédients sur chantier(9): type et quantité: demandeur:			signature:		

(1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
(2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
(3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
(4) contrôle de la résistance sur cylindres.
(5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
(6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
(7) ou rapport E/C suivant la spécification.
(8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206-1
(9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206-1